

Gibloux Solidaire propose des prestations pour les aînés et les personnes dans le besoin

# Le bénévolat au service des seniors

« STÉPHANIE BUCHS

**Gibloux** » Visite à domicile, organisation de transport avec des chauffeurs bénévoles, permanence téléphonique, randonnées, jeu de cartes, ateliers intergénérationnels ou encore yoga et méditation. Ces activités font partie de la palette de services et d'occupations proposée par l'association Gibloux Solidaire, basée à Farvagny. Ses principaux objectifs consistent à aider les personnes isolées, à préserver les liens sociaux et à maintenir la personne âgée le plus longtemps possible à domicile, mais aussi à promouvoir l'entraide et la solidarité. Les bénéficiaires sont principalement des aînés mais aussi d'autres personnes qui ont besoin de ces services.

Fondée en 2015, cette structure fonctionne sur le principe du bénévolat. Gérée par un comité de six personnes, elle compte 162 membres, parmi lesquels 123 bénéficiaires et une trentaine de bénévoles.

**162**

Le nombre des membres de l'association Gibloux Solidaire, dont 123 bénéficiaires

## Succès des randonnées

Si certaines activités comme le jeu de cartes ont dû être suspendues pour cause de pandémie, les services de base ont continué à fonctionner. «Les randonnées sont les activités préférées», précise Catherine Perritaz, présidente. Avec les balades, des randonnées plus douces, ce secteur a représenté 34% des activités proposées par l'association en 2020. Mais l'autre service important reste le transport de personnes, pour un rendez-vous médical ou paramédical le plus souvent, mais aussi pour d'autres motifs (cours, visite d'un ami, entre autres). Ce secteur correspond à 16% de l'activité en 2020.

Les visites à domicile sont aussi appréciées, note Catherine Perritaz. Même si elles ont été limitées en 2020. Elles ont été remplacées par une permanence téléphonique, pour l'écoute et aussi pour tous les services en lien avec le Covid (42%), comme les courses par exemple. Afin de bénéficier des services de l'association, il suffit de payer une cotisation annuelle de 30 francs, ou 50 francs pour les personnes résidant en dehors de la commune. Pour



Les participants à l'une des balades organisées cet automne par Gibloux Solidaire ont le sourire. Alain Wicht

certaines activités comme le yoga, qui sont organisées avec des partenaires, les membres de l'association paient un tarif préférentiel. Celle-ci donne aussi des conseils et un support informatique pour les seniors (2%).

Si l'association est toujours à la recherche de bénévoles, qui sont principalement des personnes à la retraite, la présidente se réjouit du succès des services proposés. Côté finances, Gibloux Solidaire tourne avec un budget d'environ 20 000 francs par an: 12 000 francs sont versés par la commune, 3 000 francs sont issus des cotisations. L'association peut encore compter sur 1 500 francs de la Loterie romande, le solde provenant de donateurs.

«Avec notre existence, la commune répond déjà en partie aux exigences de la loi sur

les seniors et du concept Senior+ lancé par la Direction de la santé et des affaires sociales, relève Catherine Perritaz. Nous sommes l'une des rares communes à avoir proposé une offre aussi étoffée avant même que la loi ne soit applicable par les communes. Mais je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas obtenir d'aide financière régulière de la part du canton. Nous n'avons reçu qu'une seule fois 1 500 francs au début de notre activité.»

## Aide au lancement

L'article 7 de la loi sur les seniors, entré en vigueur en 2016, prévoit pourtant que l'Etat «peut mandater des organismes privés pour développer l'offre de prestations dans ces domaines» notamment en ce qui concerne «la formation à l'attention des se-

nior», «les logements et les transports adaptés aux besoins des seniors», «des cours ainsi que les prestations de conseils et de soutien à l'intention des proches aidants et des bénévoles qui s'occupent de seniors fragilisés».

Au regard de ces directives, pourquoi le canton ne soutient-il pas cette démarche? «L'Etat propose une aide financière pour le lancement de projets intergénérationnels mais ne finance pas de manière générale les activités que les associations locales proposent pour les personnes âgées», répond Claudia Lauper, secrétaire générale de la DSAS. «L'association peut ainsi proposer un projet lors de la mise au concours des projets intergénérationnels par le canton.» Mais concernant le fonctionnement des associations, elle ajoute: «Le soutien financier régulier à des associations

comme Gibloux Solidaire qui sont actives dans ces domaines au niveau local fait partie des tâches communales.»

La loi sur les seniors demande aux communes d'élaborer un concept afin d'appliquer les mesures qu'elle prévoit. Les communes devaient transmettre ces concepts jusqu'au 31 juillet 2021, rappelle Claudia Lauper. «Dans certains districts, comme la Singine et la Gruyère, les communes ont répondu à l'exigence légale et élaboré des concepts.» Mais l'Etat n'a pas reçu la totalité des concepts communaux, même si des travaux sont en cours dans tous les districts. Claudia Lauper relève encore: «La commune de Gibloux ne nous a pas encore fait parvenir son concept communal.» »

» [www.giblouxsolidaire.ch](http://www.giblouxsolidaire.ch)

**«Nous sommes l'une des rares communes à avoir proposé une offre aussi étoffée»** Catherine Perritaz